

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

## SÉANCE DU 13 AVRIL 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 7 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOYPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Pouvoirs : Michel NOUSSITOU à Pierre CASABONNE  
Jean-Claude COSTE à Guy BONPAS-BERNET  
Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET  
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR  
Jacques NAYA à Jean-Jacques DALL'ACQUA  
Maylis DEL PIANTA à Denise MICHAUT  
Henriette BONNET à Daniel LACRAMPE  
Pierre SERENA à David CORBIN  
Maïté POTIN à André LABARTHE  
Bernard UTHURRY à Marylise GASTON

Suppléants : Frédéric CACHELOU suppléant de Paule BERGES  
Jean-Louis CAZENAVE suppléant de Michel LAUGA  
Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE  
Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET  
Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS  
Daniel RONCALEZ suppléant de Evelyne BALLIHAUT  
Daniel MEDOU-MARERE suppléant de Christophe GUERY

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Rosine CARDON, Didier CASTERES

REÇU  
Le 21 AVR. 2017  
SOUS-PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

## EMPLOIS FONCTIONNELS

M. LACRAMPE expose :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-634 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction  
Publique Territoriale,  
Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007, relative à la Fonction Publique Territoriale, article 37,  
Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986, relatif aux positions de détachement,  
Vu le décret n° 87-1099 modifié du 30 septembre 1987, portant statut particulier du cadre d'emploi  
des attachés territoriaux,  
Vu le décret n° 87-1101 du 30 décembre 1987, portant dispositions statutaires particulières à  
certains emplois administratifs de direction,

La réglementation autorise la Communauté de Communes à créer des emplois fonctionnels au  
sein de notre Etablissement Public de Coopération Intercommunale assimilé à une commune de 20  
à 40 000 habitants.

Ainsi, il est proposé de créer les emplois fonctionnels correspondant au maintien des dispositifs  
déjà existants sur le territoire fusionné, à savoir :

- Un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services
- Un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 70 voix pour et 1 abstention (M. LABARTHE)

- **DECIDE** la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et d'un  
emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint, à compter du 14 Avril 2017.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à y pourvoir dans les conditions statutaires, sachant  
que ces emplois seront respectivement occupés par un agent titulaire du grade de  
Directeur Territorial et par un agent titulaire du grade d'Attaché Principal.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 avril 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21/04/17

REÇU

Le 21 AVR. 2017

SOUS - PREFECTURE  
Le Président

Daniel LACRAMPE

